

REGLEMENT DU JEU

“#SyntiumAndMe B2B e B2C Contest”

1. SOCIETE ORGANISATRICE

La société organisatrice à l’initiative du jeu « **#SyntiumAndMe B2B e B2C Contest** » (ci-après, le « **Jeu** ») est la société de droit italien Petronas Lubricants Italy S.p.A., dont le siège social est situé à Villastellone (TO) - Italie, Via Santena, 1, code fiscal 05082750968 (ci-après désignée, la « **Société Organisatrice** »).

2. DUREE

Le Jeu se déroulera du 10 juillet 2019 jusqu’au 31 décembre 2019 (les « **Jours du Jeu** »). Les gains seront attribués à travers un tirage manuel, qui aura lieu le 20 janvier 2020 (le « **Tirage** »).

3. TERRITOIRE

Le Jeu sera applicable sur le territoire de la France Métropolitaine (ci-après : le « **Territoire** »).

4. PARTICIPANTS

Le Jeu est ouvert à toute personne âgée de 18 ans ou plus résidant dans le Territoire (ci-après, le « **Participant** »), qui pendant les Jours du Jeu a effectué une vidange d’huile moteur de son véhicule auprès des garages participants situés sur le Territoire, en utilisant les huiles moteur PETRONAS Syntium produits par la Société Organisatrice (l’ « **Intervention** »). L’Intervention devra être justifiée par une facture contenant le code et la description d’une des huiles moteur PETRONAS Syntium utilisée (la « **Facture** »), et dont le Participant devra conserver l’original.

Les garages participants au Jeu (les « **Garages Participants** ») devront préalablement :

- S’inscrire à un portail dédié et télécharger une copie du document de transport (bon) attestant l’achat d’au moins 1 (un) fut de 200 L d’huile moteur PETRONAS Syntium Limited Edition (parmi les produits PETRONAS Syntium ayant un des codes suivants : 180211F1, 180311F1, 180511F1, 181311F1, 181411F1, 182811F1, 183111F1, 185511F1, 199811F1) ; et
- Exposer le support publicitaire reçu par la société Organisatrice pour promouvoir le Jeu.

Les employés de la Société Organisatrice ne peuvent pas participer au Jeu.

La participation au Jeu implique l’acceptation entière et sans réserve du présent règlement dans son intégralité.

5. CONDITIONS DE PARTICIPATION ET DEROULEMENT

Une fois que les Participants ont fait réaliser l’Intervention auprès de l’un des Garages Participants, ils doivent s’inscrire, à l’aide d’un ordinateur ou d’un smartphone, sur le site web france.syntiumandme.com (ci-après, le « **Site Web** »), en remplissant le formulaire d’inscription avec les données obligatoires, de manière correcte, complète et exacte (ci-après : l’ « **Inscription Sincère** »). Pour que l’inscription des Participants soit valide, il est indispensable que les données obligatoires

insérées dans le formulaire d'inscription soient correctes. Le formulaire d'inscription peut porter sur les données personnelles suivantes : nom, prénom, adresse e-mail, numéro de téléphone/portable.

Il est indispensable que les Participants insèrent aussi les informations concernant leur véhicule, le Garage Participant, la date de réalisation de l'Intervention, la date, le numéro et le montant indiqués dans la Facture, ainsi qu'une copie de la Facture.

Chaque Facture peut être téléchargé une fois par Intervention effectué. Les Participants ne peuvent participer qu'une seule fois au Jeu au moyen de la même Facture.

Plusieurs Interventions permettent aux Participants de participer au Jeu autant de fois qu'il y a de Factures en leur possession.

En cas de plusieurs participations attribuables à un même Participant au moyen d'une Facture déjà fournie, la Société Organisatrice se réserve le droit de considérer valide uniquement la première participation et d'invalider les autres participations successives. Au cas où les Participants fournissent une Facture qui n'indique pas la description de l'huile moteur PETRONAS Syntium ou dont la date n'est pas comprise dans les Jours du Jeu, la Société Organisatrice se réserve le droit d'invalider leur participation au Jeu.

Chaque Participant peut participer au Jeu plusieurs fois mais ne peut gagner qu'un seul gain.

Chaque Participant qui a réalisé les démarches décrites ci-dessus sera automatiquement inclus dans la liste générale des Participants (ci-après la « **Liste des Participants** ») et participera donc au Tirage.

Ne peuvent pas participer au Jeu les personnes qui :

- Se sont inscrites au Jeu par des inscriptions non conformes à l'Inscription Sincère ; et/ou
- Utilisent des automatismes informatiques ou desdits « robots » destinés à contourner les systèmes de contrôle sur les participations au Jeu ou à simuler l'interaction avec le Site Web.

6. ATTRIBUTION DES GAINS

Lors du Tirage, il sera procédé à un tirage au sort manuel– et sans l'utilisation de tout logiciel – parmi les Participants inclus dans la Liste des Participants, pour désigner le Participant gagnant (le « **Gagnant** ») et les 2 réserves (les « **Réserves** »). Il est entendu que l'ordre des Réserves suivra l'ordre chronologique du tirage au sort. Il est précisé qu'un gain sera également attribué à au Garage Participant indiqué par le Gagnant lors de l'Inscription Sincère et sur la Facture téléchargée pour la participation (l' « **Atelier Gagnant** »).

Le Gagnant et le Garage Gagnant recevront le même gain, qui consiste en 1 (un) *smartphone* iPhone XS64 GO, d'une valeur de 1.100,00 Euros TTC, valeur qui correspond au prix public couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du présent règlement. Elle n'est donnée qu'à titre indicatif et reste susceptible de variation (le « **Gain** »).

Etant donnée la valeur des Gains, le montant total cumulé des gains du Jeu est de 2.200,00 Euro TTC.

La Société Organisatrice enverra un e-mail au Gagnant, au plus tard 15 (quinze) jours après le Tirage, à l'adresse e-mail indiquée lors de l'Inscription Sincère, l'informant des modalités pour accepter le Gain (l' « **Avis de Gain** »). Dans l'éventualité où le Gagnant est introuvable ou l'acceptation n'est pas valide (par exemple, au cas où le Gagnant ne répond pas dans le délai et selon les modalités requises), le Gain sera attribué à une des Réserves, qui à son tour recevra l'Avis de Gain et devra valider le Gain de la manière qui lui sera indiquée. Dans ce cas, le Garage Gagnant perd le droit de recevoir le Gain, qui sera attribué au Garage Participant indiqué par la Réserve.

Le Gagnant et les Réserves autorisent toutes les vérifications concernant leur identité et leurs coordonnées e-mail. Le cas échéant, les demandes de vérification seront transmises par e-mail, à l'adresse indiquée lors de l'Inscription Sincère ; en cas d'irrégularité constatée dans la participation au Jeu et/ou en cas de défaut de transmission ou de transmission incomplète de la documentation requise dans les délais indiqués, le Gain sera attribué à une Réserve (et au Garage Participant indiqué par celle-ci).

La Société Organisatrice n'est pas responsable des problèmes de communication / attribution des Gains causés par l'insertion de données erronées dans le formulaire de la part du Gagnant et/ou par l'absence de correspondance entre les données obligatoires et tout document qui serait demandé pour vérifier l'identité du Participant; de plus, la Société Organisatrice n'est pas non plus responsable dans le cas où l'Avis de Gain n'est pas reçu en raison de problèmes liés à la boîte de réception de l'adresse e-mail indiquée par le Participant lors de l'Inscription Sincère (également en cas de boîte de réception désactivée, inexistante ou saturée) et / ou en raison de problèmes d'accès, empêchement, dysfonctionnement ou difficulté concernant les instruments techniques, l'ordinateur, la ligne téléphonique, les câbles, l'électronique, logiciels et hardware, la transmission et connexion, la connexion Internet, l'antivirus, l'antispam, firewall ou toute autre cause hors du contrôle de la Société Organisatrice.

Les Gains ne sont pas cessibles à une tierce personne et ne seront ni repris, ni échangés contre d'autres objets ou prestations quelles que soient leurs valeurs, et ni faire l'objet d'aucune contrepartie en espèces ou par chèque. Si le Gagnant ne veut ou ne peut prendre possession de son Gain, il n'aura droit à aucune compensation d'aucune sorte.

Dans tous les cas, les Gains ne pourront pas être convertis en espèces.

7. REMISE DES GAINS

Les Gains seront remis au plus tard 180 jours après l'Avis de Gain :

- Au Gagnant ou aux Réserves, à l'adresse de résidence/domicile indiquée lors de la réponse à l'Avis de Gain ;
- Au Garage Gagnant, à l'adresse où il est situé, à l'attention du représentant légal du Garage Gagnant ou toute autre personne indiquée par le Garage comme le contact pour la participation au Jeu.

La Société Organisatrice ne sera pas responsable des éventuels problèmes d'expédition des Gains causés par une erreur du Gagnant ou des Réserves lors de la communication de données personnelles et/ou par une erreur ou manquement du transporteur.

Lorsque la remise des Gains est effectuée par les services postaux ou par un transporteur, la responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait pas être engagée en cas de retard de livraison des Gains ou d'avarie résultant du fait des services postaux. Il appartiendra au Gagnant ou aux Réserves et au Garage Gagnant, au moment de la signature du bon de réception du Gain, de vérifier que celui-ci n'a subi aucun dommage (emballage ou Gain lui-même), du fait du transport.

La Société Organisatrice se réserve également le droit, si les circonstances l'exigent, de remplacer les Gains, sans préavis, avec des autres gains de la même valeur.

8. PUBLICITE DU JEU

Le Jeu, les modalités de participation et de déroulement, en même temps que le présent règlement et les informations concernant le traitement des données personnelles (voir point 10 ci-dessous), seront publiés et mis à disposition sur le Site Web pendant les Jours du Jeu et jusqu'à sa clôture.

Le règlement est aussi disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande auprès de la Société Organisatrice. Les timbres liés à la demande écrite d'une copie du règlement seront remboursés au tarif lent sur simple demande.

Le Jeu sera objet des campagnes de promotion sur Internet et par tout autre moyen que la Société Organisatrice jugera approprié.

9. DIVERS

La participation au Jeu est gratuite. Le coût de l'Intervention et les éventuels coûts de connexion au réseau Internet, qui sont supportés par le Participant, ne souffrent pas de frais supplémentaires dus à l'inscription au Site Web et à la participation à ce Jeu.

Afin d'assurer une gratuité totale, tout Participant peut obtenir sur demande le remboursement des coûts de connexion au réseau Internet engagés pour une seule participation au Jeu, sur la base d'un remboursement forfaitaire correspondant au coût de la connexion internet à raison de [•] minutes, temps moyen nécessaire pour participer au Jeu. La demande de remboursement doit être adressée par courrier à la Société Organisatrice au plus tard 8 (huit) jours après la fin du Jeu, le cachet de la poste faisant foi. Les frais engagés par le Participant pour cette demande seront remboursés sur simple demande sur la base du tarif lent « lettre » en vigueur. Une seule demande de remboursement de participation par Participant sera prise en compte.

Le Participant devra accompagner impérativement sa demande des pièces suivantes :

- L'indication, sur papier libre, de ses noms, prénom, adresse postale, la date de son inscription au Jeu ;
- Un relevé d'identité bancaire (RIB) ;
- Une photocopie de son abonnement à son fournisseur d'accès à Internet.

Ces pièces seront détruites après envoi du remboursement. Par ailleurs, un quelconque remboursement ne peut, par définition, intervenir que s'il y a eu un déboursement réel de la part du Participant. Dans ces conditions sont exclus les forfaits permettant une connexion illimitée à Internet ou les connexions réalisées dans le cadre d'un forfait d'heures souscrit chaque mois par les internautes. La Société Organisatrice se réserve le droit d'effectuer toute vérification qu'elle estimerait utile, de demander tout justificatif et d'engager, le cas échéant, toute poursuite.

La Société Organisatrice a le droit de décider, au cours du Jeu, d'autres opérations de promotion à l'attention du consommateur final : il pourrait être décidé de prolonger l'opération ou d'allouer des gains supplémentaires qui seront affectés, en plus des gains initialement prévus.

La Société Organisatrice se réserve également le droit, si les circonstances l'exigent, de modifier, compléter, proroger, suspendre, annuler ou reporter tout ou partie du Jeu, sans préavis, sans qu'aucun dédommagement ne puisse être réclamé, ou que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait. Les modifications des conditions du Jeu seront publiées sur le Site Web.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'effectuer toutes les vérifications qu'elle jugera utiles, relatives au respect du présent règlement et à la correcte participation au Jeu. En cas d'irrégularité constatée dans la participation au Jeu, le Gain ne sera pas attribué.

La Société Organisatrice ne sera pas responsable des événements qui ne lui sont pas imputables, notamment difficultés d'accès, tout obstacle, tout dysfonctionnement ou difficulté liés aux instruments techniques, aux câbles, à l'électronique, aux logiciels et au matériel, à la transmission de données et à la connexion, au téléphone ou aux lignes internet qui empêchent le Participant de participer au Jeu ou dans le cas où il est avéré qu'une Inscription Sincère a été effectuée de manière frauduleuse par un tiers.

10. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Responsable du traitement

La Société Organisatrice, en qualité de responsable du traitement, collecte et traite certaines données personnelles concernant les Participants, telles que nom, prénom, adresse e-mail (ci-après dénommées ensemble les « **Données Personnelles** »).

Finalités et base juridique du traitement

Réalisation du Jeu

Ces Données Personnelles sont traitées pour la bonne exécution de mesures précontractuelles et d'obligations contractuelles et/ou en application de loi en lien avec le Jeu. Les Données Personnelles sont nécessaires au traitement de la participation (et notamment pour l'envoi des Gains) ainsi qu'à la réalisation du présent Jeu et ne seront utilisées que dans ce cadre. En l'absence de ces Données personnelles ou si celles-ci devaient être incomplètes ou incorrectes, la Société Organisatrice ne saurait être en mesure de traiter la participation et d'envoyer son gain.

La fourniture de Données Personnelles est nécessaire pour la réalisation du Jeu. À cet égard, la fourniture de Données Personnelles pour la finalité ci-dessus est obligatoire ; la non-fourniture, la

fourniture partielle ou incorrecte pourrait avoir comme conséquence l'impossibilité de participer au Jeu.

Destinataires de données personnelles

Les données personnelles seront accessibles – pour les mêmes finalités que celles indiquées ci-dessus – aux destinataires appartenant aux catégories suivantes :

- Fournisseurs de services pour la gestion du système informatique et du Site Web ;
- Sociétés actives dans le secteur de l'organisation des opérations promotionnelles, qui agit pour le compte de la Société Organisatrice pour la réalisation du Jeu.

La liste complète des destinataires est disponible sur demande à adresser à la Société Organisatrice selon les indications indiquées dans la section « *Cordonnées* » ci-dessous.

Durée de conservation

Les Données Personnelles sont traitées pour le seul temps nécessaire pour la participation au Jeu et l'attribution des Gains et, dans tous les cas, dans un délai de 12 mois à compter de leur collecte.

Droits des Participants

Les Participants peuvent : (I) obtenir l'accès aux données personnelles les concernant ; (II) obtenir la rectification ou l'effacement ou, le cas échéant, la limitation du traitement ; (III) le cas échéant, recevoir les données à caractère personnel les concernant qui ont fournies à la Société Organisatrice, dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine, et transmettre ces données à un autre responsable du traitement sans que la Société Organisatrice y fasse obstacle (droit à la portabilité) ; (IV) introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

Cordonnées

Les Participant peuvent s'adresser à la Société Organisatrice afin de faire respecter les droits ci-dessus indiqués, en écrivant à l'adresse email privacy.eu@pli-petronas.com.

11. LOI APPLICABLE ET JURIDICTION

Le présent règlement est exclusivement soumis à la loi française. En cas de contestation ou de réclamation, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises par écrit à la Société Organisatrice dans un délai de 2 (deux) mois après la clôture du Jeu (cachet de la poste faisant foi). En cas d'action en justice, et seulement après avoir tenté de résoudre tout différend à l'amiable, les tribunaux de Paris seront seuls compétents.